



Règle d'attribution des bourses étudiantes pour faire un stage ou un atelier.

Les demandes peuvent être soumises en tout temps.

(English below)

Objectifs et montant des bourses allouées :

La bourse de stage ou d'atelier a pour but d'aider les personnes étudiantes ou stagiaires postdoctoraux à apprendre de nouvelles techniques et méthodologies qui ne sont pas disponibles dans leur laboratoire. Les membres étudiants du deuxième et troisième cycle et les stagiaires postdoctoraux sous la direction ou la codirection d'un membre du Centre SÈVE peuvent faire une demande de bourse de stage d'une valeur d'au plus 1 000\$ pour un stage au niveau provincial et 1500\$ au niveau national ou international. Les bourses couvrent 50 % des frais de voyage admissibles pour une personne et le directeur de recherche de l'étudiant devra déboursier l'autre partie des frais. Le remboursement se fera après la tenue du stage ou de l'atelier.

Un maximum de 2 bourses par an et par directeur sera offert pour tous les programmes de bourses étudiantes du Centre SÈVE jusqu'à l'épuisement des fonds. Une troisième bourse peut être accordée dans le cas d'une co-direction pour une personne étudiante inscrite dans une université québécoise et dont le directeur de recherche principal est un membre collaborateur du Centre SÈVE.

Règlement et éligibilité :

- Les postulants à la bourse doivent être des membres étudiants de deuxième ou troisième cycles inscrits à plein temps, ou des stagiaires postdoctoraux dans une université du Québec.
- Dans le cas d'un stage, le laboratoire d'accueil peut être ou non affilié au Centre SÈVE.
- Dans le cas d'un atelier, celui-ci ne peut pas faire partie du cursus académique normal de la personne étudiante.
- Les nouvelles techniques et méthodologies à acquérir doivent être utilisables pour des travaux de recherches reliés aux thèmes du Centre SÈVE.



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- Les membres étudiants ou stagiaires postdoctoraux ne peuvent recevoir qu'une seule bourse du Centre SÈVE par année (incluant les bourses pour les Écoles d'été).
- Le directeur ou la directrice de recherche doit remplir une demande pour chaque membre étudiant ou stagiaire postdoctoral et il ou elle doit être un membre régulier du Centre SÈVE.
- Le directeur ou la directrice de recherche doit veiller à fournir au Centre SÈVE un texte décrivant ce que l'étudiant ou le stagiaire postdoctoral a réalisé durant son stage.
- Le directeur ou la directrice et le co-directeur ou co-directrice de recherche doivent souligner la contribution du Centre SÈVE dans toutes les publications (avec ou sans comité de lecture) qui seront issues des travaux menés grâce à l'obtention des bourses.

Modalités pour soumettre une bourse :

La demande de bourse doit être soumise 1 mois avant la tenue de l'activité. Les bourses sont octroyées pour les conférences entre le 1^{er} avril et le 31 mars de chaque année budgétaire.

Les directeurs ou les directrices doivent remplir un formulaire de demande pour chaque personne étudiante et stagiaire postdoctoral. Le formulaire doit être envoyé par courriel à l'adjointe administrative du Centre SÈVE.

Évaluation des demandes et annonce des décisions :

La demande sera transférée au comité de la relève et le postulant ou postulante sera informé par courriel électronique :

- si la demande a été approuvée ;
- des modalités de remboursement des frais admissibles.

À la suite du courriel d'octroi, les directrices de recherche ont jusqu'au 31 mars de l'année en cours pour réclamer le montant octroyé à la suite de l'événement. La bourse sera versée au directeur ou directrice de recherche membre régulier du Centre SÈVE à qui elle a été attribué.



Rules for awarding student award for internships and workshops.

Applications may be submitted at any time.

Objectives and amount of grants awarded:

The internship or workshop fellowship is intended to help students and postdoctoral fellows learn new techniques and methodologies that are not available in their laboratory. Graduate students and postdoctoral fellows under the supervision or co-supervision of a Centre SÈVE member may apply for an internship scholarship of up to \$1,000 for a provincial internship and \$1,500 for a national or international internship. The award cover 50% of eligible travel expenses for one person, with the student's supervisor paying the remainder. Refunds will be made after the workshop has taken place.

A maximum of 2 scholarships per year and per supervisor will be offered for all Centre SÈVE student scholarship programs until funds are exhausted. A third award may be awarded in the case of a co-supervision for a student registered at a Quebec university whose principal research supervisor is a Centre SÈVE collaborator member.

Rules and eligibility:

- Applicants must be full-time graduate students or postdoctoral fellows in a Quebec university.
- In the case of an internship, the host laboratory may or may not be affiliated with Centre SÈVE.
- In the case of a workshop, it cannot be part of the student's normal academic curriculum.
- The new techniques and methodologies to be acquired must be usable for research related to Centre SÈVE's themes.
- Students or postdoctoral fellows may receive only one Centre SÈVE scholarship program (including Summer School scholarship) per year.



Centre SÈVE

RECHERCHE EN SCIENCES DU VÉGÉTAL

- The research supervisor must complete an application form for each student or postdoctoral fellow and he or she needs to be a regular member of Centre SÈVE.
- The supervisor must provide Centre SÈVE with a text describing what the student or postdoctoral fellow achieved during the internship.
- The supervisor and co-supervisor must acknowledge the contribution of Centre SÈVE in all publications (with or without peer review) resulting from work carried out under the scholarships.

How to apply:

Applications must be submitted 1 month before the event. Scholarships are awarded for internship or workshop between April 1 and March 31 of each fiscal year.

Directors must complete an application form for each student and postdoctoral fellow. The form should be e-mailed to the Centre SÈVE administrative assistant.

Evaluation of applications and announcement of decisions:

The application will be forwarded to the Early Career Committee and the applicant will be informed by e-mail:

- if the application has been approved;
- how eligible expenses will be reimbursed.

Following the award e-mail, research directors have until March 31 of the current year to claim the amount awarded following the event. The award will be paid to the Centre SÈVE research director to whom it has been awarded.